

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juin 2023

---

**CONSULTATION DES HABITANTS D'UN DÉPARTEMENT SUR LE CHOIX DE LEUR  
RÉGION D'APPARTENANCE - (N° 1163)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 30

présenté par  
M. Gouffier Valente

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – Après l’alinéa 2, insérer l’alinéa suivant :

« II. – Les collectivités territoriales intéressées peuvent consulter leurs électeurs sur le projet de modification des limites régionales mentionné au I. »

II. – En conséquence, à l’alinéa 3, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« à »

les mots :

« au I de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour que le rattachement d'un département soit pleinement accepté par toutes les populations impactées et non subies par elles, il apparaît nécessaire de prévoir que toutes les collectivités concernées peuvent consulter les citoyens. C'est l'objet du présent amendement